

Complément des parents délégués : **2ème Conseil élémentaire – 19/03/2024 – 18h00**

Questions/thèmes transmises par les parents en amont du conseil d'école :

- Prévisions du nombre de classe / répartition des niveaux pour la rentrée 2024-2025.
L'enseignant qui risque de perdre sa classe pourrait-il assurer des compléments de temps dans d'autres classes afin de garder son poste sur les Petites Maisons ?
- Évaluations : à quoi correspond exactement le niveau "dépassé" ? Et quelles sont plus précisément les bornes entre "acquis", "partiellement acquis" et "non acquis" ?
- Y a-t-il des départs en retraite ou des remplacements en perspective à la rentrée prochaine ?
- Des nouvelles mesures/restrictions (sanitaires, Vigipirate, etc.) sont-elles envisagées ou de bonnes nouvelles à venir ?
- Lorsqu'il fait mauvais, les enfants restent-ils en classe pendant la récréation ? assis sans se déplacer dans la classe ?
Si oui, il nous paraît compliqué pour un enfant de rester 3h30 sans se lever et privé de récréation, même pendant les temps pluvieux.
- L'accès aux toilettes reste très limité, uniquement pendant la récréation. Le reste du temps il faut que les enfants se retiennent.
C'est compliqué pour les enfants de se retenir 1h30 (avant récré) ou 2h (après récré), et cela peut majorer les risques d'infection urinaire.
Avez-vous des remarques sur la propreté des sanitaires et le manque de papier toilette, qui étaient fréquemment relevés les années précédentes ? Y a-t-il une amélioration ?
- Nous avons rempli un questionnaire sur l'accès à l'apprentissage de langues étrangères supplémentaires les deux dernières années.
Avez-vous eu des retours sur ce questionnaire et sur la mise en place des cours de langues étrangères (turc / arabe / portugais) ?
- Y a-t-il eu un protocole phare déclenché cette année ?
Le protocole déclenché en fin d'année dernière a-t-il porté ses fruits et permis d'apaiser les relations entre les enfants concernés ?
- Est-ce qu'il est envisageable de présenter aux futurs CM2 le règlement intérieur du collège (le fonctionnement d'un conseil de discipline et d'un conseil éducatif entre autres) ?
- Un parent délégué de l'école pourrait-il être « invité » lors d'un CA ou autre réunion éducative au collège afin de pouvoir prendre connaissance des problèmes ou situations difficiles rencontrés ou provoqués par les enfants de Saint Martin ? Cela permettrait peut-être de travailler en amont sur ces problématiques, avant l'entrée au collège ?
- Groupes de niveaux organisés au collège : comment l'école pense-t-elle s'organiser pour les CM2 qui rentrent au collège en septembre ?
- Pouvez-vous nous faire un retour propre aux Petites Maisons sur le questionnaire « harcèlement » complété par les plus grands, au moment même où le gouvernement communique les premières constatations et parle d'1 cas de harcèlement par classe en moyenne ?
- AESH : Accompagnement des élèves par des AESH sur les temps périscolaires. Combien d'enfants seraient concernés à ce jour ?
Comment peut s'organiser la présence d'une AESH pour un enfant à besoin lors d'une classe transplantée ou lors d'activités en dehors des horaires normaux de l'école ?
- Y a-t-il des cours "d'éducation sexuelle" en élémentaire ? Si oui, à partir de quelle classe et comment est-ce expliqué aux enfants ?
(Changement des rapports filles-garçons en CM notamment ?)
Est-ce que des ponts (sensibilisation et prévention) pourraient être faits avec les usages numériques (internet, réseaux sociaux, etc.) ?
- Retour et échange rapide sur la réunion périscolaire qui a eu lieu le 15/02

A. Rentrée 2023/2024

▪ Effectifs / Fermeture

Actuellement 235 enfants répartis sur 10 classes.

Une fermeture de classe est confirmée pour la rentrée. L'effectif prévisionnel est de 215 enfants répartis sur 9 classes, soit une moyenne de 23,9 enfants/classe (le départ de 56 CM2 et l'arrivée de 36 CP).

Pas de répartition des élèves à ce jour mais plusieurs possibilités sont envisagées (en attente des effectifs confirmés, probablement plus de précision lors du 3^{ème} conseil) avec notamment des classes à doubles niveaux. (Entre 2 et 4 classes en doubles niveaux – CP/CE1 et/ou CE2/CM1). La répartition se fera en respectant le nombre maximum de 24 élèves en CP/CE1 et en prenant compte certains critères comme l'autonomie des enfants, les niveaux, le besoin d'AESH, l'équité filles-garçons et l'affinité entre élèves).

- Equipe pédagogique / départs

Madame Dupré part à la retraite en cette fin d'année.

Mme Garrel perd son poste avec bonification à la suite de la fermeture de la classe annoncée. Mme Garrel participe donc « au mouvement » et peut repostuler sur l'école (remplacement du départ à la retraite) mais elle n'est pas prioritaire. Plus d'information au 3^{ème} conseil.

B. Passages / Affections en 6^{ème} / Liaison Collège du Chamandier

- Inscriptions

Inscriptions sur AFFELNET :

- Volet 1 du dossier d'inscription : déjà transmis aux familles de CM2
- Volet 2 : transmis à partir du 21/03

L'adresse de domiciliation détermine le collège de secteur

Le volet 2 permet de recenser les vœux et les demandes de dérogations (7 motifs peuvent être retenus : situation de handicap, prise en charge médicale, bourse, regroupement des fratries, limite de secteur, parcours scolaire spécial -sport, musique, etc.-, autre).

Le retour du volet 2 est très court, à remettre le 29/03.

La direction de l'école vérifie que les dossiers soient complets (types de documents) mais ne vérifie pas leur validité.

Il est impossible de renoncer à une demande de dérogation validée.

Les affectations sont annoncées à partir du 10/06 et les inscriptions sont alors à faire auprès du collège d'affectation. Les Petites Maisons et la domiciliation sur SMU donnent de droit une affectation au Chamandier, mais il faut noter qu'il est difficile d'avoir des dérogations pour ce collège par manque de place dans l'établissement et notamment au niveau du service restauration.

- Liaison collège

Le nouveau principal du collège du Chamandier, M. Strappazon, son adjointe et l'infirmière scolaire sont montés la semaine dernière rencontrer l'équipe enseignante de l'école.

Plusieurs rencontres sont prévues :

- ➔ Venue de la CPE dans les classes de CM2 afin d'expliquer les attendus (exigences et sanctions) liés à la vie scolaire
- ➔ Un temps d'échange sera organisé à l'école entre l'équipe enseignante de l'école, le principal et l'adjointe du collège et les parents délégués
- ➔ Visite du collège pour les CM2 avec repas, échange avec des collégiens et suivi de cours
- ➔ Réunion en fin d'année entre les enseignants de CM2 et du collège pour la constitution des classes (notamment avec le projet gouvernemental de constituer des groupes de niveaux)
Aucune demande des familles ne sera prise en compte pour la constitution des classes.

C. Evaluations nationales CP / LSU (critères et niveaux de compétences)

- Evaluations

Deux sessions d'évaluations ont lieu pour les CP, en septembre et en janvier et une session en septembre pour les CE1.

La majorité est satisfaisante.

S'il y a une fragilité parmi des compétences réussites, il n'y a pas de soucis à se faire. Cela peut être dû à un exercice oublié, mal-compris ou de la distraction.

L'évaluation de milieu d'année du CP est un meilleur reflet du niveau. Ce sont surtout les compétences en lecture qui sont importantes

Ces évaluations ont surtout été mises en place pour permettre d'évaluer le niveau en ZEP (GS/CP/CE1).

Il n'y a pas encore eu le retour du positionnement au niveau national.

- Livret scolaire unique (LSU)

(Nota : Le livret scolaire unique de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Ce livret est accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance lorsqu'ils le souhaitent. L'application nationale de saisie des bilans, simple et ergonomique, est commune aux enseignants du premier et du second degré, du public et du privé - education.gouv.fr)

Le livret est retourné 1x/semestre aux familles.

Les critères de positionnement sont :

- Non atteints = moins de 40% de réussite
- Partiellement atteints = entre 40-80% de réussite
- Atteints = plus de 75%
- Dépassés = au-delà des attentes, presque au-delà du niveau attendu

Les critères évalués englobent beaucoup de compétences à la fois, ce n'est donc pas très précis sur les acquis des élèves.

Les évaluations et le commentaire de l'enseignant est essentiel pour percevoir un sentiment plus réel du niveau de l'élève.

D. Elèves à Besoin Educatifs Particuliers (EBEP) : ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation)/maintiens / AESH

Enseignante référente : Mme Isabelle Houlmane – secteur Gières/Saint Martin d'Hères

Psychologue scolaire : Mme Laura Guillot

AESH :

- Participation à la journée (sans nuitée) : si l'AESH était prévue auprès de l'enfant, elle l'accompagne lors de la sortie
- Participation en dehors des horaires normaux de classe (ex. après 16h30) : une demande d'autorisation auprès du PIAL est nécessaire pour pouvoir accompagner l'enfant
- Participation avec nuitée : le séjour ne sera pas conditionné à la présence ou non de l'AESH. Si l'accompagnant ne peut être présent, une réorganisation sera à prévoir pour permettre à l'enfant de participer au projet.
Le temps en dehors des horaires normaux est du temps bénévole pour les enseignants et pour les AESH.

Les accompagnants des enfants en situation de handicap pourront désormais, s'ils le souhaitent, poursuivre leur présence sur le temps périscolaire. Ce temps de travail sera désormais, comme pour les heures de classe, pris en charge par le rectorat.

E. Protocole pHARe : Lutte contre le harcèlement

Le climat est plus apaisé cette année.

Il n'y a pas eu de nouveau protocole engagé mais l'équipe enseignante reste vigilante sur les moqueries ou certaines situations qui pourraient dériver.

Les enseignants constatent depuis plusieurs années un renforcement du manque de bienveillance et d'empathie et un accroissement des moqueries ou des comparaisons entre enfants. Une augmentation des problèmes relationnels avec intolérances et tensions qui se poursuivent et se renforcent au collège.

Une question se pose sur le temps des enfants passés en collectivité (bruit, fatigue, etc.) ou sur les écrans (téléphone, tablette, ordinateur) et leur relation aux autres.

Le retour de la Police Municipale sur leur intervention dans les classes (permis internet, etc.) pourrait être intéressant ? Ce point pourra être traité lors de réunions dans le cadre nouveau Pedt

F. Actions & projets : informations

- Passage de la flamme olympique et distribution de la pièce de monnaie sur le thème des JO
- Cycle escrime pour les CM (6 séances suivies d'un tournoi final)
- Projet astronomie avec une veillée aux étoiles
- Projets AET (Actions Éducatives Territoriales) : projets dans les domaines suivants : citoyenneté, sport, bien-être, alimentation, découverte du monde professionnel, culture, environnement, sécurité routière. Ces actions, à l'initiative des équipes pédagogiques, permettent aux jeunes de s'investir dans un projet et d'appréhender les enjeux de la société et de ses évolutions
- Expositions au Centre culturel du Belvédère sur le thème « voyage au cœur du temps des artisans de l'art »

- Animation égalité fille-garçon (par les FRANCAS)
- Semaine de la presse
- Sorties à la bibliothèque
- Participation à « La grande lessive », les dessins seront exposés autour de l'école
- Atelier sur l'eau + sortie rando prévue en fin d'année à Allevard
- Rencontre du Chef Papou
- Courseton le jeudi 30 mai au matin dans le parc d'Uriage
- Sorties raquettes à Chamrousse pour CP/CE1 avec un accompagnateur de Haute Montagne
- Sorties course d'orientation pour CP/CE1
- Projet danse avec la compagnie Gallotta
- Classe de mer CM2- Mme Rouvière : du 03 au 07/06
- Stage de voile CM2 – M. Raimo + élèves de CM2 de Mme Garrel au lac du Monteynard : du 03 au 07/06.

G. Sécurité et santé : exercices, circulations, Vigipirate, crise sanitaire, APQ (Activité Physique Quotidienne)/récréation, WC, éducation à la sexualité, visites médicales CP et CM2

▪ Exercices alertes

Plusieurs exercices sont organisés dans l'année : 2 alertes pour incendie et 2 PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité – « Risques majeurs naturels et technologiques » et « Attentat-intrusion »).

▪ Circulations

La circulation est à nouveau possible à travers les cours de l'école, les matériaux de chantier n'y étant plus entreposés. Par conséquent, cela facilite l'accès au gymnase

▪ Vigipirate

Pas de changement. Les écoles sont toujours en vigilance haute « attentat ».

▪ Crise sanitaire

Plus de restriction mais l'aération régulière des classes est maintenue.

Les enseignants signalent tout de même que le lavage des mains reste compliqué par le nombre insuffisant de sanitaires.

Ils demandent à la Mairie s'il est possible d'accéder aux sanitaires du stade lorsque les enfants y sont en récréation, ce qui sera de plus en plus le cas avec l'arrivée des beaux jours.

▪ APQ et récréations à l'intérieur

En cas de pluie, les récréations se font à l'intérieur des classes. Souvent très appréciées par les enfants. Ils peuvent naturellement se lever en classe, bouger et aller aux WC.

Ces récréations intérieures sont quand même très ponctuelles dans l'année.

L'APQ implique que les enfants doivent avoir une activité physique au moins 30min par jour en plus des 3h de sport obligatoire.

De manière générale, les enfants peuvent aller au WC pendant la classe si nécessaire et sans abus.

▪ Visite médicale

Les visites médicales des CP sont assurées par l'infirmière du collège.

▪ Education à la sexualité

Trois séances sont prévues en CM2.

Mais dès les petites classes, en fonction de l'âge, des cours d'étude du corps humains, sur le respect de soi, sur la notion d'intimité ou sur le droit à la sécurité et à la protection sont déjà programmés.

H. Point Mairie : travaux, équipements, périscolaires (CR réunion du 15/02)

▪ Travaux

Une visite du chantier de l'école est prévue pour les enseignants et parents délégués la semaine prochaine avec la directrice des services techniques, Mme Rousseau et l'adjointe à l'éducation, Mme Gignoux : 26/03 à partir de 17h15.

Cette visite sera suivie d'une réunion « bâtiment » de 18h à 19h afin de faire le tour des problèmes (fuites, matériel à remplacer, etc.) observés sur les différents bâtiments.

Le déménagement dans les nouveaux locaux n'aura pas lieu avant la rentrée scolaire et devrait se faire avant les vacances de Toussaint.

▪ TNE (Territoires Numériques Educatifs)

(Nota : Le dispositif « Territoires numériques éducatifs » (TNE) est une expérimentation réservée à 12 territoires permettant la mise à disposition d'équipements numériques et de leur accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques – réseau Canopé)

La Mairie a déposé un dossier de candidature. En attente du résultat.

▪ Comptes

Dans le tableau récapitulatif des comptes (subventions Mairie), il manque la ligne de la subvention versée aux enseignants (34€/enseignant). Probablement une coquille car le montant global est juste.

32	élèves	10	instituteurs		
	Objet	Tarif unitaire	Nombre	Total	
Compte gétaire	SUBVENTION				
574	Projets (classe découverte, ski, sorties natures,...) (45€/élève élémentaire)	45,00 €	232	10 440,00 €	
	Total subvention :			10 440,00 €	
Compte gétaire	FONCTIONNEMENT				
067	Fournitures scolaires (34€/élève)	34,00 €	232	7 888,00 €	
067	Manuels scolaires (100€/classe)	100,00 €	10	1 000,00 €	
067	Renouvellement manuels scolaires (10€/élève élémentaire)	10,00 €	232	2 320,00 €	
	6067-sous/total			11 208,00 €	
632	Petit matériel (60€/classe)	60,00 €	10	600,00 €	
261	Timbres poste (1,16€/élève)	1,16 €	232	269,12 €	
068	Pharmacie, autre (50€/classe)	50,00 €	10	500,00 €	
	Total fonctionnement :			12 577,12 €	

▪ Cycle piscine

Les CP/CE1 descendent à la piscine du Campus (trajet en bus et cours pris en charge par la Mairie).

A partir du CE2, les élèves iront à la piscine de Saint Martin d'Uriage à partir du mois de juin.

Les enseignants s'inquiètent de ne pas avoir eu encore de planning pour l'accès à la piscine. Les autres années, ils commençaient à étudier le planning dès le mois de janvier.

Estelle Gignoux précise qu'un mail a dû partir à ce sujet du service des sports et de la vie associative la semaine précédente et s'étonne que l'équipe enseignante ne l'ait pas reçu.

▪ Grève

Les enseignants n'ont eu aucune information concernant les services impactés par la grève de ce jour, les laissant en difficulté avec des enfants un peu perdus notamment pour prendre les bus seuls, sans agent.

A la fin de la journée de classe, les enfants sont « sous la responsabilité de leurs parents » même s'ils vont prendre le bus et que leurs parents ne sont donc pas présents.

Ce statut, notamment pour les plus jeunes, pose question car les jours de grèves, les « risques » sont plus importants : plus de véhicules, plus de monde, de possibles retards des bus, et surtout, les chauffeurs n'ont pas la liste des enfants devant monter dans les bus, donc un risque supplémentaire d' « oublier » un enfant.

Les enseignants attirent l'attention de la Mairie sur ces faits et demandent que les parents soient bien informés de ces problématiques ou qu'au moins un responsable du périscolaire puisse être présent.

(Nota post-conseil : pour la grève du 2 avril, les enseignants ont été prévenus, le Directeur de l'école a envoyé un mail spécifique aux familles et Yumna Maurer – la directrice du périscolaire- était présente à l'école à 16h30).